

# Notre Plan d'actions collectives (P.A.C.)

## 1. Introduction

Ce Plan d'Actions Collectives (PAC) décrit l'organisation du 1<sup>er</sup> degré dans notre Lycée, ainsi que les actions structurelles et pédagogiques qui peuvent être mises en place pour venir en aide aux élèves concernant leurs apprentissages au cours de cette période et en particulier ceux qui sont en difficultés ou à besoins spécifiques.

Il répertorie ainsi les ressources mobilisables dans l'école pour le soutien des élèves en vue d'atteindre les compétences nécessaires afin d'obtenir le CE1D (certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire).

## 2. Structure du premier degré

- *Première et deuxième années communes (1C – 2C)*

Chaque élève qui suit une formation de 32 périodes/semaine réparties en 28 périodes de formation commune (FC) obligatoire et 4 d'activités complémentaires (AC) (domaines) qui constituent un choix pédagogique de l'école.

### 2.1. Les 4 périodes de domaines:

Elles se déclinent comme suit :

- **En première commune :**

Activités complémentaires au choix :

Dominante Latine		Dominante Scientifique		Dominante Langue anglaise	
Latin	4	Activités scientifiques	2	Atelier de Conversation	2
		Éducation économique et sociale	2	Initiation aux éléments culturels	2
<b>Sous-total :</b>	<b>4</b>	<b>Sous-total :</b>	<b>4</b>	<b>Sous-total :</b>	<b>4</b>

- **En deuxième commune :**

Activités complémentaires au choix :

Dominante Latine		Dominante Scientifique		Dominante Économique		Dominante Langue anglaise	
Latin & Culture antique	4	Activités scientifiques	2	Éducation économique et sociale	2	Atelier de Conversation	2
		Activités de Mathématiques	1	Activités de Mathématiques	1	Initiation aux éléments culturels	2
		Initiation à l'informatique	1	Initiation à l'informatique	1		
<b>Sous-total :</b>	<b>4</b>	<b>Sous-total :</b>	<b>4</b>	<b>Sous-total :</b>	<b>4</b>	<b>Sous-total :</b>	<b>4</b>

- **En deuxième supplémentaire :**

La grille de 2S est adaptée afin d'atteindre l'objectif CE1D. La conception de cette grille est laissée à l'appréciation de l'établissement scolaire.

Cette grille contient obligatoirement 1 période de philosophie et citoyenneté, 1 période de cours philosophique et 3 périodes d'éducation physique.

<b>Dominante littéraire</b>	
Cours philosophique	1
Philosophie et citoyenneté	1
Éducation Physique	3
Activités de français	4
Éducation scientifique	3
Français	5
Géographie	1
Histoire	1
Initiation à la culture antique	2
LM1	4
Mathématiques	5
Méthode de travail	2
<b>Total</b>	<b>32</b>

Tous les élèves de 2<sup>e</sup> supplémentaire ont un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA).

Il s'agit d'engagements pris conjointement par l'élève et son référent.

Les élèves présentant des troubles de l'apprentissage diagnostiqués et attestés par un bilan médical ou pluridisciplinaire fourni par les parents ou la personne investie de l'autorité parentale se verront

proposer avant le 15 octobre un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) plus spécifique (Cartes mentales, coaching ...)

## **2.2. Le PIA**

### **Les finalités du P.I.A. :**

Le PIA élaboré pour un élève du premier degré est destiné à baliser un parcours d'apprentissage, temporairement ou non, différent et ciblé sur des difficultés spécifiques et des réussites acquises. La démarche du PIA se base sur des observations, des constats de difficultés et les ressources de l'élève. Elle vise à cibler des apprentissages spécifiques en activant l'une ou l'autre mesure organisationnelle et/ou pédagogique de soutien. Cette démarche se veut également souple et réflexive puisqu'elle induit une analyse des effets des dispositifs employés en vue d'une éventuelle adaptation.

Le PIA, en tant qu'outil méthodologique qui matérialise cette démarche, est élaboré par le conseil de classe à sa demande, à la demande du CPMS, des parents ou de l'élève lui-même. Tout élève du premier degré peut donc bénéficier d'un PIA.

Les parents de l'élève sont informés de l'élaboration, de l'ajustement, de la progression du PIA concernant leur enfant. Lors de cette prise de connaissance, les parents peuvent ajouter toute suggestion praticable qui pourrait enrichir la démarche.

En pratique, le conseil de classe énumère des objectifs particuliers (engagements) à atteindre durant une période déterminée et prévoit des activités spécifiques de remédiation, de remise à niveau ou de structuration des acquis, si nécessaire. Le plan précise les modalités organisationnelles instaurées pour les atteindre et, le cas échéant, les modifications temporaires ou permanents à apporter à la grille hebdomadaire de l'élève. Actuellement le professeur en charge du cours de méthode de travail et PIA supervise la prise d'engagement et en réfère au professeur titulaire du cours.

Chaque élève bénéficiant d'un PIA a comme référent(s) le titulaire et/ou le professeur de Méthode De Travail (MDT).

### Les objectifs du P.I.A. :

- Amener chaque élève à mieux se connaître et à mieux se situer dans le milieu scolaire et social ;
- Amener l'équipe à mieux connaître l'élève (ses ressources et ses difficultés) ;
- Fixer des objectifs prioritaires que chacun doit viser ;
- Accompagner l'élève, le faire évoluer par rapport à lui-même ;
- Partager les responsabilités de son évolution : responsabilité collective.

Le P.I.A. adapté aux Socles de Compétences invite l'équipe éducative à pratiquer *un métier collectif* : tous les partenaires de l'école sont solidairement responsables de la mission d'assurer à l'élève un développement global, à la fois affectif, psychologique, moteur et intellectuel. (Projets éducatif et pédagogique).

Les enjeux du P.I.A. sont de trois ordres, il s'agit de :

- rendre l'élève acteur de ses apprentissages et de la construction d'un projet personnel (développement d'une motivation interne);
- motiver l'équipe éducative en développant une action cohérente;
- faire adhérer, si possible, les parents (en tant qu'éducateurs) au projet développé *pour faire grandir leur enfant...*

Il est élaboré de la façon suivante :

- **1<sup>re</sup> année commune**

Sur base des premiers tests prédictifs, à la demande ou sur base de besoins spécifiques diagnostiqués.

- **2<sup>e</sup> année commune**

Poursuite normale pour les élèves qui poursuivent leurs apprentissages de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>e</sup> sans P.I.A.

Pour les autres, sur base de l'inventaire des compétences à combler suite à la passation des épreuves diagnostiques de juin.

- **2<sup>e</sup> année supplémentaire (2S)**

À l'issue du premier degré et en tenant compte des aménagements particuliers pour les élèves en difficultés durant ces deux années, les élèves qui n'ont pu atteindre la maîtrise des socles de compétences à 14 ans se verront orientés vers une année supplémentaire pour y palier. Ces manquements se traduiront essentiellement par la non-réussite des épreuves communes externes du certificat d'études du premier degré (CE1D).

6

### **3. Dispositifs pédagogiques et organisationnels en place**

- Au niveau des apprentissages :
  - remédiation directe avec le titulaire de cours par convocation ponctuelle;
  - Depuis plusieurs années, notre école s'est engagée dans **un projet d'inclusion : celui des élèves ayant des troubles d'apprentissage** : dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, dysorthographe, trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité, etc. Leur accompagnement mérite une attention toute particulière de la part des enseignants. À la fois pendant les apprentissages, mais aussi lors des évaluations : les élèves « **Dys** » peuvent progresser beaucoup plus efficacement si on **AMÉNAGE** quelques éléments la présentation des tâches ou des consignes demandées (Feuilles A3, police plus grande, plus de temps pour les évaluations, ...).

Ce qui est mis en place :

- Fin du mois d'août, repérage des numéros des classes, des salles (étude, restaurant, ...) avec les élèves et leurs parents ainsi que Madame Blampin, professeure, responsable du projet.

- Dès la rentrée, distribution des documents à compléter par les parents pour nous informer du trouble d'apprentissage ainsi que des aménagements mis en place en 6<sup>e</sup> primaire.
- Création d'un « **PASSEPORT DYS** » pour chaque enfant indiquant son trouble ainsi que tous les **AMÉNAGEMENTS** à mettre en place pour sa progression.
- Réunion mi-septembre, avec les parents, les élèves ainsi que les professeurs, cette réunion a pour but de faire une première mise au point de la rentrée, c'est aussi un moment d'échanges et de discussions.
- Organisation d'heures durant lesquelles les professeurs viennent en aide aux élèves « Dys » (Exemples : évaluation orale pour certains dyslexiques au cours de français, aide aux constructions géométriques pour les dyspraxiques en mathématiques, présence lors des évaluations).
- Mise à disposition d'un numéro de téléphone permettant de garder un contact direct avec les parents et l'établissement.

- **Étude dirigée du soir pour le premier degré**

- Pourquoi une étude dirigée ?

Depuis quelques années, les professeurs observent que certains élèves n'ont pas la possibilité de travailler correctement à la maison ou ne savent pas travailler de façon efficace.

- permettant d'**assurer un encadrement plus personnalisé**
- visant à **aider l'élève à devenir plus autonome, responsable et acteur de ses apprentissages.**

- À qui s'adresse l'étude dirigée ?

Cette étude s'adresse aux élèves du premier degré en priorité

- qui **éprouvent des difficultés de concentration, de compréhension, de mémorisation, d'organisation ;**

- **qui ne bénéficient pas de conditions favorables pour travailler à domicile** ou dont les parents sont absents à leur retour à la maison
- **qui ne sont pas certains de trouver le courage nécessaire pour travailler chez eux.**

### ➤ Comment s'organise l'étude dirigée ?

L'étude se déroule les **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h15 à 16h50.**

Elle est **gratuite et libre** : il se peut, cependant, qu'elle soit **imposée à un élève si les professeurs constatent un manque manifeste de travail à domicile.**

Une fois que **l'élève y est inscrit**, l'étude devient **obligatoire** : toute absence doit donc être couverte par un mot d'excuse.

Chaque élève est prié de respecter **certaines règles** pour tirer profit de l'étude de manière maximale : chacun est tenu

- **d'être en possession de tout le matériel nécessaire et de son journal de classe complété de façon précise ;**
- **de respecter le silence, le calme et la concentration ;**
- **de respecter les consignes et conseils du professeur.**

#### • **Au niveau relationnel :**

Elèves – professeurs :

- accueil des élèves de 6<sup>e</sup> primaire durant le 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> trimestre. Découverte des activités complémentaires organisées au sein du Lycée lors d'activités ludiques et pédagogiques. Partage d'un repas convivial offert par l'école.
- activités d'accueil pour les premières années les deux premiers jours de la rentrée en septembre;
- Mise en place du PIA (voir point 2).

Parents :

- Présentation des grilles et activités complémentaires aux parents de 1<sup>re</sup> année du secondaire avant la période d'inscription ;

- Organisation en octobre d'un souper fromages avec rencontre parents – professeurs – élèves de 1<sup>re</sup> année.

- **En termes d'orientation :**

- Régulation par les conseils de classe (minimum 3 par an);
- Entretiens individualisés selon les nécessités (lien avec le CPMS);
- Informations sur les options de l'année suivante en février-mars (rencontre avec les élèves de l'année concernée) ;
- Travail sur l'éducation au choix (Comment faire un choix positif ?).

- **Au niveau des valeurs WB-E :**

- Activités citoyennes (Fort de Breendonk, Musée juifs de la Déportation);
- Intégration de délégués de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dans le Conseil de participation ;
- Engagement des élèves en partenariat avec la Société Protectrice des Animaux (SPA), lutte contre la maltraitance animale, sensibilisation à l'environnement et soutien d'œuvres caritatives (Chaine de l'Espoir, Viva For Life, Make a Wish, etc.).

## **4. Les remédiations**

### ***Les remédiations et le projet pédagogique***

Elles peuvent être de trois types :

- Remédiation pédagogique,
- Remédiation contrat via le PIA,
- Remédiation comportement.

**Principe de base :**

La remédiation est une réaction à une situation d'erreur (souvent appelée à tort échec). **La remédiation doit être une démarche active et positive.** Dans cet esprit, l'erreur n'est pas problématique dès le moment où l'on agit pour y remédier.

La remédiation se fait au Lycée au sein des cours ou au travers du cours de méthode de travail et PIA. Il s'agit d'un travail transversal et non disciplinaire.

Afin d'aider les élèves, le premier degré bénéficie également d'un guide de bonnes pratiques et de méthode de travail via « Le petit Lycée fûté ».

Il s'agit d'un guide afin de bien s'organiser, de trouver la manière d'apprendre la plus judicieuse via un test personnalisé, d'apprendre à construire une carte mentale, un tableau synthèse... Comprendre que l'erreur n'est pas une sanction mais un tremplin vers l'apprentissage durable. L'enfant devient ainsi l'acteur de ses apprentissages. Ce livret est également le « fil rouge » du cours de méthode de travail.

## **Le rôle pédagogique de l'erreur**

Selon les théories constructivistes, l'erreur est un obstacle dans notre apprentissage qui va créer un déséquilibre dans notre mode de pensée et donc nous permettre d'avancer. Il s'agit donc d'un obstacle positif et nécessaire à l'apprentissage.

En effet, lorsqu'un élève fait une erreur, celle-ci lui permet de comprendre qu'il n'avait pas correctement compris la matière, la consigne, ou le comportement adéquat.

En acceptant cette erreur comme un outil indispensable à son apprentissage, l'élève, accompagné d'un professeur, d'un éducateur, va alors mettre en place différentes stratégies pour comprendre son erreur, corriger ses anciennes représentations et surmonter cet obstacle pour atteindre un niveau de connaissance plus développé.

Ce travail de rééquilibration n'est possible que lorsque l'élève donne à l'erreur le statut qu'il convient de lui donner dans l'apprentissage. Malheureusement, l'erreur est trop souvent mal perçue par les élèves, ce qui peut mener à certaines dérives.

## **L'interprétation de l'erreur par l'élève**

En général, l'élève ne donne pas spontanément à l'erreur ce statut d'obstacle positif et nécessaire à tout apprentissage.

Il la perçoit d'abord comme une preuve de son incapacité. Baigné depuis sa petite enfance dans un système éducatif basé sur "les points", il voit l'erreur comme une sanction négative, la raison pour laquelle le professeur lui retire des points.

L'élève peut également percevoir l'erreur comme un jugement sur ses rapports avec le professeur, l'adulte ; sa note (le constat) représenterait pour l'élève quelque chose de tout à fait subjectif, dépendant des bonnes relations qu'il entretient avec, son coach : l'enseignant.

Il y va du rôle du professeur de valoriser le statut de l'erreur aux yeux des élèves. Si ceux-ci n'en perçoivent pas l'utilité et tentent à tout prix de les éviter, aucun apprentissage concret ne pourra être réalisé ; leur autonomie n'en sera que peu développée et les élèves n'oseront pas partir à la découverte de nouvelles connaissances, attitudes, comportements.

En sanctionnant positivement les erreurs de l'élève, le professeur, l'adulte, l'aide à apprécier le véritable statut de l'erreur.

### **Volonté de mettre en place des stratégies de RCD :**

L'idée est de tendre vers la RCD (Remédiation-Consolidation-Dépassement) en créant des groupes de besoins. Une forme de remédiation pour tous. Ces heures deviendront à termes structurelles et non en fin de journée où la remédiation est alors ressentie par les élèves comme une sanction.

### **En fonction de l'erreur à réparer elles sont de 3 types :**

- *Remédiation pédagogique* : est une démarche qui fait appel à une réflexion sur ses méthodes d'apprentissage et/ou à identifier les carences et/ou à résoudre des situations similaires.
- *Remédiation pour contrat non respecté* : un travail n'est pas remis dans les délais ou n'est pas fait. L'élève viendra en dehors des heures de cours faire le travail demandé où un travail similaire si l'original a déjà été exploitée.
- *Remédiation discipline – comportement* : l'élève est invité à réfléchir sur l'acte qu'il a commis. Reconnaît et explique ce qui

s'est passé, mettre en place une démarche de répartition, le réaliser et évaluer le processus de réparation

### **Les caractéristiques de la remédiation :**

*Une remédiation appropriée présente les caractéristiques suivantes :*

- L'intéressé la considère comme une compensation nécessaire et suffisante ;
- Elle exige un effort de la part de l'élève.

12

*Une remédiation idéale présente deux caractéristiques supplémentaires :*

- Elle est en rapport avec la difficulté ;
- Elle est reliée à une valeur ou une prise de position, de sorte que l'élève ne la voit pas comme un événement isolé, mais comme un élément constitutif des relations interpersonnelles.

*Une remédiation efficace, enfin, comporte deux exigences pour l'adulte :*

- L'adulte évite la critique, la culpabilisation ;
- L'adulte n'éprouve pas de ressentiment et a une considération positive de l'élève.

### **5. Dispositions finales**

Ce PAC a été validé par le COCOBA et le Conseil de participation